



VILLE DE
Châtillon

Châtillon, le 13 avril 2023

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER
AÉROSPATIALE ROISSYS-BÉRANGER
Jeudi 2 février 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 2 FÉVRIER À 20 HEURES, les membres composant le conseil de quartier l'Aérospatiale-Roissys-Béranger de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 13 et en présence du public, à l'école Marcel Doret, sous la présidence de **Madame Catherine LE HOUEDÉC** co-présidente, et de **Monsieur Lounès ADJROUD** Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le **23 janvier 2023**.

Présents :

M. ADJROUD Lounès, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
Mme LE HOUEDÉC Catherine, co-présidente
M. ALVES Filipe, M. BADIÉ Luc, Mme BIZALION Capucine, Mme DESOUSA Laure, Mme ESTEVAO Susana, Mme FAUCHILLE Martine, Mme GABORIEAU Manon, M. GOETSCHY Alain, M. HAIMEZ Emmanuel, Mme LE CARANTA Catherine, M. PIQ Quentin.
Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. JACQUOT Stéphane, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s :

Mme ARELLANO Lucie,

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022
- 2- Présentation du projet Quartier des Arues ;
- 3- Point sur les questions de sécurité
- 4- Point propreté : avoir un échange sur les remontées de terrain des conseillers de quartier
- 5- Fête de quartier au sein du collège George Sand : constitution d'un groupe de travail ;
- 6- Questions diverses
- 7- Date du prochain conseil

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers de quartier.

Il est indiqué une erreur dans les questions diverses au sujet du stationnement payant qui se trouve du côté Clamart et non Châtillon. La correction sera donc apportée à ce procès-verbal.

Il est adopté à l'unanimité

2. Présentation du projet Quartier des Arues :

Le projet est de réaliser un éco quartier dans cette zone et d'établir une réserve foncière à disposition de la Région en vue de la construction d'un lycée ;

C'est une zone semi artisanale où les bâtiments sont dégradés et les activités peu valorisées, comme l'accès à la PMI et autres services publics et tertiaires.

C'est un énorme projet sur 10 ou 15 ans qui est dans la phase de concertation :

-Une rencontre a eu lieu avec les chefs des entreprises du secteur pour discuter avec eux de la façon dont allait être organisée la transformation, la place qui leur serait réservée...

-La semaine précédente ce sont les riverains qui ont été rencontrés.

-À compter du mois de mars des réunions de concertation et des ateliers avec la population vont être organisés afin de bien tenir compte des besoins de la population.

Ce sera un quartier mixte comprenant des logements, des activités, un parc, l'élargissement de 5 m de la coulée verte afin de la rendre plus attractive.

À l'issue de l'année 2023 de concertation, les emplacements des constructions et aménagements seront connus et plus précis.

Cette stratégie permet de ne pas subir la densification demandée par l'Etat du fait de la création du Grand Paris et de protéger la zone pavillonnaire et le reste de la ville. La construction des logements dans ce quartier permettra de répondre à cette obligation mais aussi de financer le réaménagement complet de la zone mais de s'en servir pour répondre aux réels besoins de la ville et à la contrainte de densification.

Le fait de construire du logement dans ce secteur va forcément créer du besoin de places dans l'école Langevin Wallon, qu'elle ne pourra pas absorber même si, chaque année la natalité baisse en Ile de France et par répercussions le nombre d'enfants scolarisés. Afin de pouvoir se projeter, une étude sera menée pour évaluer l'avenir de la capacité des écoles du quartier. Ce qui permettra aussi de mieux gérer ou argumenter lors de fermeture de classes, dans tous les cas, les promoteurs participeront au financement de classes pour répondre aux besoins.

Il est demandé combien de nouveaux logements sont prévus sur cette zone,

→ le nombre sera fixé à la fin de la période de concertation mais il devrait concerner plusieurs centaines de logements. Cela dépendra de l'avancement de libération des parcelles de tous les propriétaires en place.

L'objectif est qu'il y ait plusieurs types de logements : en accessibilité d'achat, logements sociaux pour atteindre les 25% réglementaires, accès à la propriété aménagée pour les ménages à faibles revenus.

Le quartier comportera des venelles végétalisées où le vent pourra circuler afin de le rendre aéré, le but est de désimperméabiliser les sols le plus possible et y apporter de la fraîcheur, pour limiter le réchauffement climatique.

Afin de parvenir à ce projet, des normes et des règles ont été imposées aux candidats, de ce fait, les discussions ont été très ardues pour trouver un consensus avec les entreprises qui vont intervenir.



Il est indiqué que les voies SNCF risquent de décourager les acheteurs pour les logements situés à proximité

→ tout quartier connaît ses inconvénients tels que tram, voie à grande circulation, voie ferrée... les acquéreurs en ont connaissance lors des visites. Il y aura des études acoustiques réalisées.

Ce projet permettra aussi de remettre en cohérence la composition de la ville.

3. Point sur les questions de sécurité en présence de M. Jacquot Stéphane

-L'avancée majeure cette année sur le sujet de la sécurité est l'extension, et renforcement du système de vidéo protection par 25 caméras supplémentaires à plusieurs endroits de la ville et notamment près du métro.

Grâce à ce système et à la présence accrue des agents de la police municipale, le trafic qui envahissait le secteur du métro a beaucoup diminué. Les délinquants ont repoussé les limites de leur espace et opèrent vers le magasin Bricorama et, appelés par d'autres contraintes, les agents ne peuvent pas être présents constamment sur ce secteur.

Pour compléter et renforcer ce système de vidéo surveillance, la mise en place de la vidéo verbalisation est en cours. Il s'agit de lutter contre les incivilités de la sécurité routière. Des contrôles sont effectués par les agents municipaux via les écrans installés dans les locaux de la police municipale. Ils peuvent ainsi verbaliser à distance toute infraction au code de la route en envoyant au centre des amendes de Nantes directement l'avis de constatation.

Pour renforcer la vidéo surveillance, un travail est en cours de conventionnement avec des bailleurs ou résidences privées afin de mettre à disposition de la police les vidéos de leur système privé et ainsi couvrir une plus grande surveillance globale sur la ville.

-Une autre action de sécurité publique est le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Il existe 3 groupes de travail qui déploient des actions dans ces domaines. Une fois par an une réunion rassemble la police nationale, police municipale, bailleurs sociaux, le service jeunesse les associations intervenant auprès du public jeune pour faire le point.

-Grâce à ces actions et au développement des missions de proximité de la pm, il a été constaté sur Châtillon, une diminution de la criminalité contrairement aux chiffres annoncés par le ministère de l'intérieur. Notamment sur les zones pavillonnaires suite aux rondes de la police lors des congés estivaux.

Il est indiqué que des agressions par jets de pierres par des jeunes qui se croient tout permis face aux adultes ont eu lieu il y a presque 1 an. Ce genre de phénomène n'existait pas il y a quelques années. Comment la mairie pense-t-elle réagir à ce sujet ?

→ Châtillon n'est pas la plus sûre de France mais tout est fait pour améliorer, ainsi ces agressions par des jeunes n'existent plus maintenant, notamment grâce à l'amélioration du système de vidéo surveillance (fibré au lieu du système d'ondes). Car comme beaucoup de villes de petite ou grande couronne Châtillon connaît des faits de délinquance juvénile.

-Il existe la médiation spécialisée agissant pour la prévention de la délinquance des jeunes, à Châtillon c'est l'association Action jeune qui intervient, mais ils sont 5 médiateurs sur le secteur Châtillon Montrouge ce qui est très peu. Cependant, leur intervention a permis de faire cesser certains débordements et agressions notamment au niveau du stade.

-Un autre moyen de lutte contre la délinquance est la commission de rappel à l'ordre mise en place en 2020. Le temps de l'organiser et que les agents s'en saisissent vraiment, elle a commencé à être efficace l'année dernière pour des sujets comme des tapages nocturnes, outrage à professeur, agression verbale, commerçant du marché ayant eu une attitude



agressive. Il y a verbalisation puis convocation ce qui fonctionne assez bien.

-Nouveaux moyens apportés à la police municipale :

*recrutement d'un adjoint à la responsable

*augmentation de 5 l nombre d'agents de police municipale,

*les agents de la brigade verte sont maintenant assermentés pour verbaliser lors de dépôt sauvage entre autres

*renforcement de recrutement de la brigade de nuit de 17h à 3h du matin

La police municipale prend le relais de la police nationale qui ne peut pas être sur le terrain 24h/24 mais seulement jusqu' à 17h. Après cet horaire c'est un agent municipal qui prend les appels du 17 grâce à la signature d'une convention. La demande d'un commissariat ou d'une mise à disposition d'un agent d'Etat a été renouvelé mais les chiffres de Châtillon étant meilleurs que certaines villes du territoire (Malakoff, Antony), elle ne sera peut-être pas entendue.

-Qu'est ce qui est fait en ce qui concerne l'épicerie qui est ouverte tard la nuit bd de Vanves, devant laquelle des véhicules s'arrêtent en laissant la musique à fond.

→Cet établissement a fait l'objet d'un contrôle des douanes car il y était vendu des cigarettes. Il y aura donc des améliorations sensibles dans un proche avenir.

-il est rappelé de ne pas hésiter à contacter le nouveau n° de tel simplifié de la police municipale 01 47 46 46 00 00 ; les agents sont là pour cela, même plusieurs fois si besoin pour signaler des agressions, incivilités....

-Ne serait-il pas possible que la commune rémunère elle-même des médiateurs en complément ?

→ce domaine dépend depuis plusieurs années de la compétence départementale, les mesures et moyens mis en place ont diminué au fil des ans comme le nombre de médiateurs par exemple.

De plus, Châtillon n'est pas une commune trop concernée par la délinquance contrairement aux villes classées prioritaire ou politique de la ville, les financements leurs sont donc plutôt attribués. La ville tente de trouver des financements pour cette création de mission en partenariat avec les associations spécialisées de prévention. Il a déjà été possible très récemment de recruter de nouveaux animateurs au centre social le Chat, afin de mieux encadrer les jeunes du quartier sur le terrain pour établir un climat de confiance avec eux. Ils pourront aussi faire de la prévention, de la sensibilisation, et pour compléter, la responsable du service siège au CLSPD.

-il est précisé qu'un service citoyenneté-prévention a été créé sur la ville, il permet de mettre en place des actions pour la jeunesse. Par exemple, l'été dernier des activités sur le stade ont été organisées et ont empêché le renouvellement des rodéos urbains de l'année précédente. Les jeunes sont rencontrés et sollicités pour monter des projets qui leur conviendraient ainsi un city stade verra le jour dans le quartier.

La ville s'organise en amont des problématiques du fait de la défaillance des services de l'Etat sur les villes comme la nôtre.

-une rumeur circule sur l'installation d'un Burger King, que peut faire la mairie pour éviter les problématiques de livreurs, de déchets, de bruits et autres désagréments à venir ?

→Cette installation n'a pas été souhaitée par la mairie qui a été informé très tardivement de ce changement de propriétaire. Il n'est pas possible d'empêcher une transaction privée ou commerciale. Il n'a pas été possible de négocier avec le groupe Bertrand que ce soit une autre de leur enseigne comme « le bureau » qui occupe les lieux.

Consciente des problématiques que cette arrivée va provoquer, la mairie sera « derrière le dos » du gestionnaire pour que tout se passe bien. Un protocole sera mis en place comprenant notamment :

-une zone attribuée pour le stationnement des livreurs,



- le nettoyage de la place maison blanche devra être assuré par un des équipiers du restaurant.
- qu'il n'y a pas de possibilité de créer un « drive »
- que des jeunes chatillonnais soient recrutés

A priori, le groupe Bertrand souhaite que tout se passe bien sur la ville pour que leur affaire fonctionne.

La police municipale sera sur ses gardes et l'équipe municipale fera des visites si besoin. Car le plus important c'est de ne pas laisser faire mais d'agir le plus tôt possible. Même si la venue de ce restaurant rapide n'est pas appréciée, la fréquentation des chatillonnais sera au rendez-vous.

Il est conseillé de ne pas oublier de faire vivre aussi les autres commerces de restauration locale comme par exemple la nouvelle pizzeria en face du marché, le traiteur corse qui va ouvrir face à la mairie, le traiteur les canailles et le café Columbus qui vont ouvrir sous la nouvelle résidence des étudiants.

Il est demandé d'expliquer où va l'argent perçu suite aux procès-verbaux ?

→C'est l'Etat qui perçoit l'argent et reverse une partie aux communes.

Il est précisé que la vidéo verbalisation est organisée par cible ou par secteur, il ne s'agit pas d'une surveillance constante ni par toute l'équipe de la police municipale. Par exemple, l'agent chargé de cette mission une journée doit repérer les motos stationnées sur le trottoir, puis un autre jour, il a vérifié si des voitures stationnaient devant les écoles.

4. Point propreté : avoir un échange sur les remontées de terrain des conseillers de quartier

Nous connaissons une recrudescence des dépôts sauvages sur la ville, à croire que les riverains prennent la voirie pour une extension du local poubelle ou qu'elle permet d'éviter d'aller jusqu'aux déchetteries. Le quartier Aérospatiale est un peu moins touché du fait sans doute du caractère principalement pavillonnaire et par l'étroitesse des rues, mais il y a d'autres types d'incivilités qu'il faut faire remonter pour mettre en place de la sensibilisation :

-Il est indiqué que le nombre de point de collecte des sapins n'étaient pas suffisamment nombreux. Pourtant il y en a eu 15 au lieu de 12 l'an passé (Penser au Parking du collège pour l'an prochain). Les points de collecte étaient vidés par les agents du territoire Vallée sud et il a été remonté que à Châtillon il y a eu plus de sapins que sur les autres communes. Malgré l'installation de tous ces points, il a été constaté que de nombreux sapins étaient abandonnés sur la voirie alors que parfois un point de collecte se trouvait à quelques mètres !

Ne serait-il pas possible que Vallée sud fasse plusieurs passages par semaine afin de pouvoir Ramasser les sapins devant les immeubles ou pavillons ?

→ dans ce quartier, les trottoirs étant étroits et en dévers, tout dépôt est gênant et notamment pour les personnes à mobilité réduite qui sont bien souvent contraintes de circuler sur la chaussée. Chacun pourrait faire un effort pour trouver le point de collecte le plus proche, il faut, c'est vrai, aller prendre le temps de chercher l'information.

-il est indiqué qu'à partir du 1^{er} septembre 2023 la collecte à la demande organisée par Vallée sud pour les encombrants sera mise en place à Châtillon comme elle l'est sur d'autres villes du territoire.

-Sur la place de l'Aérospatiale de nombreux déchets suite à des activités nocturnes traînent sur le site. Il y a confusion pour certains car des sacs poubelles sont aussi déposés près des poubelles accrochées aux luminaires au lieu des containers de leur immeuble, les oiseaux s'y attaquent et répandent les déchets.



→ il sera signalé d'augmenter le ramassage sur cette place.

-Certains rues sont maculées de déjections canines rue François Pinson et rue Jean Jaurès notamment. Les motos qui nettoient ce genre de déchet ne passent plus.

→Une réflexion sera menée pour trouver une solution pour les quelques espaces verts du quartier qui servent essentiellement de cani parc alors que certains logements ont des fenêtres s'ouvrant sur ces pelouses. Des panneaux informatifs et d'interdictions seront installés.

→Il pourra être envisagé une marche dans le quartier afin de trouver un endroit propice à la création d'un caniparc officiel pour ne pas interdire sans proposer d'alternative. Point à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil.

-Il est indiqué que les toilettes pour chiens ne sont pas forcément la solution, les chiens n'aiment pas tous y aller comme nous humains, nous évitons les sanitaires publics. Le tour des arbres convient très bien, il suffit de ramasser.

→Malheureusement tous les propriétaires de chien ne ramassent pas les déjections et il s'agit d'un espace public qui n'est pas fait pour cet usage. Le partage de l'espace public dans une ville est très complexe, il faut trouver l'équilibre pour satisfaire toutes les parties.

De nombreuses demandes arrivent en mairie pour la création d'espaces appropriés. Le projet de création d'un grand espace pour chiens avec même un parcours physique équipé d'agrs est prévu le long de la ligne du tramway dans la côte de la 906 qui va vers Clamart mais la convention avec le département n'est pas encore signée.

→Il est rappelé que des distributeurs de sacs sont à disposition pour ramasser soit même les déjections de son chien. D'ailleurs, un vol systématique des sacs a été découvert vers le parc des Sarments, une personne non propriétaire de chien les trouvant très pratiques pour la salle de bain !

-Les poubelles restent sur les trottoirs toute la journée ce qui gêne la circulation des piétons. Cela est dû en partie aux horaires de passage des camions poubelles qui ne sont pas réguliers, ce qui empêche les riverains de rentrer les containers.

→le sujet a été abordé avec le prestataire, il semblerait que la demande a été prise en compte.

-Il est signalé que certains riverains ne rentrent pas du tout leur poubelle dans leur jardin

→en effet, il est plus pratique de jeter les déchets en partant de chez soi sans avoir besoin de mettre de container sur le trottoir puisqu'il y reste à demeure C'est un haut niveau d'incivilité.

-Quid de la déchetterie mobile rue Roland Garros près du stade ?

→Elle a en effet changer de place du fait de travaux prévus dans cette zone. La déchetterie est située maintenant rue Louveau dans le quartier des Arues, et y restera jusqu'au passage au système de collecte à la demande en fin d'année. Seules resteront les collectes sur le marché pour les appareils électriques dont les dates sont indiquées sur le site de la ville et dans le guide du tri de Vallée sud.

5. Fête de quartier au sein du collège George Sand : constitution d'un groupe de travail

Un groupe de travail se constitue pour organiser la fête avec le collège, par des échanges sur le groupe Whatsapp et une rencontre avec le principal de l'établissement sera à prévoir. Cette fête permettra de reprendre les habitudes du monde d'avant Covid tournées vers la convivialité et l'intergénérationnel.

La date serait probablement au mois de mai, il est donc important de consulter le cabinet de Mme la Maire surtout si le prêt de matériel par la mairie est envisagé car selon les périodes il est difficile de répondre à toutes les demandes



6. Questions diverses

-Il est signalé que la piste cyclable est souvent occupée par des voitures, alors que l'aménagement de la rue de Malakoff est très réussi et très pratique.

→Maintenant que l'aménagement est achevé et donc réglementé, les amendes vont pouvoir être apposées sur les parebrises pour libérer l'espace le plus possible. Il y a eu des amendes et même des enlèvements. Mais il y aura toujours des contrevenants qui tenteront de passer au travers.

-depuis la création de cette piste, il n'est plus possible pour les parents de stationner à proximité de la crèche le petit prince.

→2 places dépose minute vont être créées à l'angle de l'avenue Clément Perrière pour permettre aux parents de la crèche de stationner.

→L'avenue Clément Perrière va passer en stationnement réglementé (zone verte) afin de stopper le stationnement ventouse et afin de restituer le stationnement supprimé rue de Malakoff au gestionnaire des places.

-Dans ce secteur, les jours d'évènements sportifs ou de séances d'entraînement s pour les enfants, il est impossible de trouver une place de stationnement, il y a trop de voitures dans tous les sens.

→plus de places sont créées plus de voitures il y a c'est compliqué à gérer, mais le plan global de déplacements qui est en cours, devrait permettre de trouver des solutions à terme.

Il y aussi des choix de vie et de fonctionnement, car les parents pourraient venir à pied ou à vélo en fonction de l'éloignement pour accompagner et récupérer leur enfant.

L'équipe municipale fait son maximum avec l'aide d'avocats pour récupérer la gestion du stationnement sur la ville. Lorsque ce sera le cas, la question du stationnement sera soumise à réflexion pour mieux organiser la réglementation payante afin d'éviter que des riverains de quartiers voisins où le stationnement est payant viennent occuper les places du quartier où les places sont gratuites. Il y a des places de parking vides dans des résidences car les locataires préfèrent laisser leur voiture sur la voirie, alors qu'en ville il faut la partager, cesser d'être égocentrique. Mais il y aura toujours trop de voitures tant que les habitudes ne seront pas modifiées.

-pourquoi le début de la rue de Malakoff et le carrefour devant le point P n'est-il pas goudronné ?

→ les travaux sont prévus lorsqu'il n'y aura plus de pluie car en effet le secteur n'est pas achevé.

-Il est signalé que de nombreux rats ont été vus dans la rue des Roissys,

Cette information n'était pas connue, il sera étudié si une opération de dératisation est nécessaire en concertation avec Vallée sud grand Paris et les riverains, afin de chasser les rats des jardins, des sous-sols et potentiellement dans les pavillons comme cela va être réalisé prochainement dans le quartier du stade.

-Il est signalé que le boulevard Félix Faure est devenu dangereux entre la résidence Beausoleil, l'école Jules Verne, la voie vélo, les véhicules y roulent vite, il est très difficile de traverser.

→il est vrai que cette artère sert de déviation aux conducteurs qui souhaitent traverser la ville sans emprunter la D906. Le plan global de déplacement devrait apporter des réponses pour remédier à ce problème, en rendant difficile la circulation des personnes extérieures à la ville.

-il est signalé qu'une plaque d'égout est très enfoncée au 21 boulevard Félix Faure ce qui provoque du bruit très gênant dès qu'un véhicule roule dessus.

→Elle va être signalée au prestataire ;

-Rue Lasègue, des travaux vont avoir lieu à la place d'un pavillon ce qui empêche les autres riverains de sortir leur véhicule. De plus, 2 véhicules ventouses dans cette rue servent d'entrepôt, ils changent seulement de côté au moment de l'alternance de stationnement.

→Cette artère est aussi à l'étude dans le plan global de déplacement. 2 solutions pourraient être envisagées : la mise en sens unique et la matérialisation des places de stationnement.

→il ne faut pas hésiter à faire appel à la police municipale afin qu'elle vienne constater ou bien qu'elle se connecte à la caméra de video surveillance.

-La vitesse est limitée à 30 km/h dans les rues Gay Lussac et rue des Roissys et personne ne la respecte. Il y a souvent des accrochages et un accident concernant un jeune collégien en trottinette a été évité de justesse.

- même problématique au passage piéton rue de la Paix

→ L'étude d'un aménagement de chicane ou d'un stop pourra être envisagée en concertation avec Clamart qui est mitoyenne

Le plan global de déplacement pourra être une solution pour ce quartier. Malheureusement, il y aura toujours des gens qui grillent des feux rouges et ne respectent pas les règles, c'est un problème d'incivilité globale ingérable.

→ Des travaux de réfection de la voirie autour du collège sont prévus pour améliorer la sécurité des élèves.

- Serait-il possible d'envisager la création d'un passage piéton au bout de la rue Lasègue côté médiathèque pour traverser vers le côté cimetière ?

→ cette proposition a déjà été soumise au département qui était d'accord mais c'est la RATP qui a refusé car la ligne de tramway est cadencée et de plus elle dessert un terminus de métro qui est prioritaire.

Il a déjà été très compliqué d'obtenir l'accord de réaliser un passage piéton surélevé devant la librairie Chimère suite à un accident avec décès. Le département a beaucoup de mal à obtenir l'autorisation de la RATP. Il devrait être installé en mars.

-Il y a un gros problème de stationnement dans le quartier même pour les riverains.

→ Dans les zones pavillonnaires le problème majeur c'est la mauvaise utilisation des parking privés. Dans le coût d'achat d'une voiture le stationnement doit être prévu. L'appropriation de l'espace public ne doit pas être le choix pour laisser sa voiture pour n'avoir qu'à sauter dedans le matin. Ce n'est pas à la collectivité de payer pour les choix des habitants. Il y aura moins de problématique de stationnement lorsque les propriétaires de pavillon cesseront de transformer leur garage en chambre à coucher ou bien loueront une place de parking si le véhicule ne correspond pas à la taille de leur garage.

7. Date du prochain conseil

Jeudi 13 avril à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 22h45

Adjoint à la Maire


ADJROUD Lounès

Co-présidente

LE HOUEDÉC Catherine

